

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance publique du 9 décembre 2024

Convocation adressée le 4 décembre 2024

Délibération publiée le 16 décembre 2024

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD Luc SEGUIN ; Corinne SUBAI

Absent(es) excusé(es) : Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; Florence VERNEY-CARRON

Absent(es) : Samira BACHA-HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Cédric VAN STYVENDAEL

Procuration :

Nadine GEORGEL à Patrick ODIARD

Secrétaire : Audrey HENOCQUE

2024_49

PROTOCOLE FINANCIER 2025-2027 - MODIFICATION

Rapporteur : Patrick ODIARD

Lors de la séance du 10 octobre dernier, a été adopté le protocole financier qui fixe le montant et les modalités de versement des contributions statutaires de la Ville et de la Métropole de Lyon pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Les contributions prévues pour l'exercice 2025 étaient identiques à celles de 2024.

La Ville de Lyon a souhaité modifier ce document avant sa présentation au conseil municipal et notamment le montant de sa contribution. Celle-ci passerait à 7 473 360 € au lieu des 7 311 360 € indiqués dans la version initiale du protocole, soit une augmentation de 2,22%, sous réserve du vote du budget primitif.

Cette nouvelle rédaction du protocole comprend également une mise à jour de la valeur locative des bâtiments de Fourvière mis à disposition du syndicat mixte. La valeur locative s'élève à 1 141 912 €

Ces modifications imposent de délibérer à nouveau sur ce protocole.

Le comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés
(Abstention de Mr. Luc SEGUIN)

✓ adopte le protocole financier 2025-2027 modifié.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,
Patrick ODIARD

